

MAROC

Question

Dans son rapport national, le Maroc mentionne le projet de réforme de la justice initié en 2009 qui, entre autres, vise à promouvoir l'égalité hommes-femmes et une meilleure application du Code de la famille. Le Maroc pourrait-il fournir des informations concernant les mesures prises et prévues pour mener à terme cette réforme, en particulier en ce qui concerne la formation et la sensibilisation des juges et des magistrats en vue d'éliminer la discrimination contre les femmes dans l'administration de la justice?

Recommandation #1 – Liberté d'expression et de la presse

Le Canada recommande Le Canada recommande au Maroc de dépénaliser les délits de presse et de prévenir les arrestations d'individus pour avoir exprimé des opinions par le biais des médias sociaux.

Recommandation #2

Le Canada recommande que le Maroc mette en place les dispositifs nécessaires à mettre en application les garanties d'égalité hommes-femmes de la nouvelle constitution, en conformité avec ses obligations internationales, y compris avec article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes concernant le mariage et la vie de famille.

Recommandation #3

Le Canada recommande au Maroc prenne des mesures pour protéger les défenseurs des droits de la personne, en particulier au Sahara occidental, contre tout harcèlement, répression, arrestation ou détention, y compris en octroyant aux associations œuvrant dans ce domaine une accréditation officielle.

Observations

1) Le Canada se félicite des avancées réalisées par le Maroc, notamment en ce qui concerne :

- L'adoption d'une nouvelle constitution dans laquelle l'égalité hommes-femmes est garantie;
- Le retrait de ses réserves au paragraphe 2 de l'article 9 et de l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes;
- La collecte et l'analyse de données qui ont permis de mieux évaluer l'étendue du problème de la violence conjugale ainsi que la retenue accrue dont les forces policières marocaines ont fait preuve dans l'exercice de leur fonctions face à l'afflux de manifestations publiques.

2) Le Canada demeure cependant préoccupé par les incidents où il est allégué que des violeurs ont échappé à la justice en épousant leur victimes, et encourage le Maroc à poursuivre ses efforts vers l'élimination de ces pratiques, ainsi que de la violence conjugale.